

ENQUETE

# A Saint-Aignan, les sœurs s'insurgent

Par Bernadette Sauvaget, photos Thierry Pasquet. Signatures — 12 juillet 2019 à 19:06



PARTAGER	TWEETER



La lettre politique de Laurent Joffrin

Recevez tous les jours le billet politique de Laurent Joffrin

Adresse e-mail

S'INSCRIRE

Des nonnes de Saint-Aignan-sur-Roë (Mayenne), le 25 juin. Photo Thierry Pasquet. Signatures pour Libération



En Mayenne, des religieuses auxquelles les autorités catholiques reprochent des problèmes de gouvernance, dénoncent un abus de pouvoir et ont décidé de renoncer à leurs vœux religieux. Une fronde sur fond d'enjeu immobilier important, la congrégation gérant plusieurs Ehpad.

De l'entrée, elle nous fait un petit signe discret, nous invite à la rejoindre et nous conduit dans une pièce fraîche. La religieuse est affable, rit souvent. Comme si elle avait joué un bon tour à la vie. *«Nous ne savons pas ce que l'Eglise nous reproche en réalité, dit cette sœur (1). Cela a évolué au fil des mois. Maintenant, les autorités nous disent qu'elles ont raison de nous traiter comme elles l'ont fait, voyant comment nous avons réagi.»*

De quoi parle-t-on ? D'une révolte de nonnes, aussi incongru que cela puisse paraître de la part de femmes vouées à Dieu et septuagénaires pour la plupart. Un cas rarissime dans le catholicisme français. Mais sans doute un signe des temps. Car jusqu'au Vatican, les religieuses veulent être traitées en égales par les hommes...

Même si elles mènent une vie discrète faite de prières, les Petites Sœurs de Marie, congrégation fondée en 1939, font partie du paysage de Saint-Aignan-sur Roë, bourg rural prospère du bocage de la Mayenne dotée des deux écoles primaires, l'une publique et l'autre catholique. L'Ehpad Saint-Gabriel, un établissement d'une cinquantaine de lits et propriété de la congrégation, est l'un des principaux employeurs du coin. Au centre du village, les bâtisses que les religieuses occupent ne passent pas inaperçues. Entourée de murs (une *«clôture monastique»*, dit-on dans le jargon de l'Eglise, censée protéger des fureurs du monde), leur propriété englobe l'ancien presbytère de Saint-Aignan. Et un splendide potager. Les vastes plants de pommes de terre, ces jours-ci, sont attaqués par les doryphores. *«Une sœur vient les chasser tous les matins»*, nous raconte l'une d'elles. Beaucoup de calme et sérénité. Mais pas seulement... Car les Petites Sœurs de Marie ont préféré renoncer à leurs vœux religieux et retourner à l'état laïc plutôt que de passer sous les fourches caudines de leur évêque, M<sup>gr</sup> Thierry Scherrer. Elles se disent victimes d'abus de pouvoir de la part de celui qui était leur supérieur hiérarchique.

## **Petit gourou local**

Missionnée par le Vatican pour reprendre la congrégation en mains, la théologienne Geneviève Médevielle, supérieure par intérim, donne un autre son de cloche. Se fondant sur un rapport de 2010, elle évoque un risque *«d'autoritarisme»*, de *«problème de gouvernance»*. En clair, mère Marie de Saint-Michel, la supérieure destituée, aurait le profil d'une sorte de petit gourou local.

Ce que réfutent, bien sûr, les rebelles : *«Nous l'avons élue librement lors de nos chapitres [les assemblées générales, ndlr] et conformément à nos règles de fonctionnement.»* Ce que l'on reprocherait à mère Marie de Saint-Michel, femme d'un abord a priori affable, c'est d'être la nièce de la fondatrice, mère Marie de la Croix, morte en 1999 et dont elle a pris la succession. Bref que la congrégation, très bien pourvue en patrimoine immobilier, serait devenue une affaire de famille.

Le conflit est violent. Il ressemble aux luttes fratricides d'enfants se disputant l'héritage des parents. Qu'est-ce qui a mis le feu aux poudres ? Une divergence sur la gestion de quatre Ehpad, propriétés de la congrégation mais gérés par une association où siègent aussi des laïcs. En 2014, M<sup>gr</sup> Thierry Scherrer propose aux religieuses de fusionner leurs trois établissements (un en Mayenne et deux autres en Haute-Garonne) avec un quatrième installé à Saint-Fraimbault, dans le nord du département, lui aussi propriété d'une congrégation mais très vieillissante et au bord de disparaître. Deux ans plus tard, la greffe apparemment n'a pas pris. Selon Geneviève Médevielle, *«les relations entre directeurs d'établissements ne faisaient que se tendre»*.

En 2016, l'évêque demande que les Ehpad se séparent. L'affaire est mise sur la table lors d'un conseil d'administration. *«Il n'y a pas eu de refus. Ce qui a été proposé, c'est un audit pour examiner la faisabilité d'une scission»*, explique Jean Buchser, l'avocat des religieuses rebelles. Mais l'évêque est, semble-t-il, pressé. Il convoque dans son bureau les responsables des deux congrégations religieuses propriétaires des Ehpad, les oblige à signer un précepte canonique (une sorte de décret dans le droit interne de l'Eglise) pour qu'elles acceptent de facto la scission et à s'engager à contraindre les laïcs de l'association de faire de même. Un coup de force aux yeux des Petites Sœurs de Marie. Parce qu'il leur était impossible de refuser de signer en vertu de leur devoir d'obéissance à l'évêque.

De l'avis des spécialistes en droit canonique interrogés par *Libé*, l'attitude de M<sup>gr</sup> Scherrer est choquante car il a utilisé son pouvoir religieux pour résoudre un conflit dans une affaire de gestion d'Ehpad. Au fil de l'affaire, l'évêque s'est lui aussi braqué, sous la coupe, dit-on sur place, d'une vieille mère autoritaire qui était surnommée *«l'archevêque»* de son vivant. *«La vision des sœurs est pour moi très malheureuse, car cette question des Ehpad vient voiler le vrai problème de gouvernance de la congrégation»*, conteste, de son côté, Geneviève Médevielle.

A partir de cette histoire de précepte canonique, l'affaire s'envenime. A Saint-Aignan-sur Roë, face à l'évêque, c'est désormais Fort Chabrol. M<sup>gr</sup> Scherrer colle un rapport aux religieuses et vient le lire devant toute la congrégation. Vu l'importance de la réunion, les deux communautés installées en Haute-Garonne ont fait déplacement jusqu'en Mayenne. *«J'y ai assisté, raconte l'avocat Jean Buchser. L'évêque développait ses critiques en une quarantaine de points. Les sœurs se levaient les unes après les autres pour prendre la parole et faire part de leur désaccord.»* Les reproches : la gouvernance toujours, leur façon de vivre... Rien de pertinent, selon les rebelles.

### «Choix très douloureux»

Afin de les discréditer, le diocèse tente aussi de les faire passer pour des traditionalistes. Ce qui n'est apparemment pas le cas. Certes, avec cette guimpe qui enserre le visage, leur habit religieux (qu'elles ont abandonné depuis qu'elles ont été relevées de leurs vœux) rappelle les nonnes du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais aucune trace de latin dans leurs prières, par exemple.



Les nonnes ont abandonné leur habit religieux en revenant à l'état laïc. Photo Thierry Pasquet. Signatures

Après la bronca suscitée par son rapport, Scherrer demande à Rome d'être déchargé de l'affaire. La curie romaine nomme Geneviève Médevielle pour gérer le dossier. Du côté des sœurs, la méfiance monte d'un cran. Elles refusent, à trois reprises, d'ouvrir leur porte à la «*commissaire*» (le terme canonique) nommée par le Vatican. Une semonce arrive alors, exigeant le départ sous quinze jours de mère Marie de Saint-Michel, le Vatican lui ordonnant de se retirer dans un couvent près de Lyon. Jusqu'au-boutistes, les sœurs refusent toujours. Craignant une excommunication (c'est-à-dire le renvoi de l'Eglise catholique), elles demandent, à l'automne 2018, à être relevées de leurs vœux. Le Vatican y répond favorablement. En mai dernier, le divorce est consommé.

Malgré le déchirement que cela représente, la plupart des religieuses se rangent du côté de la rébellion. «*Ce choix a été très douloureux, nous dit l'une d'elles. Ça fait plus de cinquante ans que je suis entrée dans la congrégation. Vous imaginez...*» A 74 ans, elle ne connaît pas les mots macho et machisme. Sans le réaliser, les Petites Sœurs de Marie ont pourtant mené une révolte contre le pouvoir absolu des hommes au sein de l'Eglise catholique. Seulement six nonnes se rallient à Geneviève Medévielle, nommée par Rome supérieure par intérim. «*Il n'y a eu aucune menace d'excommunication, précise celle-ci à Libé. Il y a eu, pour les supérieures, menace d'exclusion de la vie religieuse pour désobéissance obstinée si elles n'acceptaient pas de m'ouvrir la porte. C'est la seule menace de sanction qui a été faite.*»

A Saint-Aignan-sur-Roë, le maire, Loïc Penne, s'est rangé du côté de la majorité des nonnes. «*Personne ne comprend ici ce qui leur arrive*», nous dit-il. C'est aussi le cas de la population. Au bar-tabac du bourg, la jeune serveuse s'étonne aussi : «*J'ai suivi le catéchisme avec elles. A leur âge, on devrait les laisser tranquilles.*»

Pour le moment, la communauté des rebelles a obtenu un arrangement pour rester dans la vaste bâtisse qui jouxte l'Ehpad. «*Jusqu'en 2025*», nous précise-t-on. Elles ont créé une association loi de 1901 avec l'intention de continuer à vivre ensemble. «*Nous n'allons pas abandonner nos sœurs âgées, certaines ont plus de 90 ans*», disent-elles. Au quotidien, leur vie n'a pas changé, trois offices par jour, l'accueil de personnes en retraite spirituelle, l'aumônerie de l'Ehpad et les travaux de la maison. Et pour vivre ? Leurs pensions de retraite, modestes (entre 500 et 1 000 euros), versées par la Cavimac, le régime social des cultes.

## «Infinie tristesse»

Relevées de leurs vœux, les ex-Petites Sœurs comptent bien demander la protection de la justice de la République. Car l'affaire ne va en rester là. Les religieuses ont l'intention de porter plainte pour harcèlement. L'une d'entre elles, d'ailleurs, l'a déjà fait. Mais aussi de contester la légalité de la nomination de la supérieure par intérim. De mémoire de spécialistes, c'est une première. L'évêché garde pieusement le silence. Geneviève Médevielle, elle, se désole : *«C'est d'une infinie tristesse. Tristesse parce que je n'ai fait que mon travail et que je n'ai rien demandé sous la pression. Tristesse parce que nos sœurs judiciarisent tout pour montrer qu'elles sont des victimes.»*

Reste à gérer la question de l'important patrimoine immobilier des Petites Sœurs de Marie, dont deux châteaux *«un peu branlants»* en Haute-Garonne, selon leur avocat. Une bataille à venir ? *«Les six sœurs qui représentent l'actuelle congrégation [celles qui ne sont pas entrées en rébellion, ndlr] ont le désir que les sœurs en partance ne soient pas à la rue, elles sont prêtes à leur donner une propriété convenable»*, précise la supérieure par intérim.

Et le reste ? Il devrait aller aux *«services des pauvres»*. En théorie, d'un point de vue juridique, le diocèse ne devrait pas récupérer les biens. *«Mais rien n'interdit à la congrégation de lui faire un don»*, redoute M<sup>e</sup> Buchser, l'avocat des rebelles. Et si c'était cela le vrai motif du conflit ? Beaucoup de diocèses français, c'est vrai, tirent la langue financièrement. Celui de Laval n'y échappe pas. Dans de telles circonstances, il serait bien tentant de récupérer les biens de congrégations féminines dont beaucoup vont disparaître. Mais on n'ose imaginer un plan aussi machiavélique...

(1) Les sœurs rencontrées nous ont demandé de conserver leur anonymat.

[Bernadette Sauvaget photos Thierry Pasquet. Signatures](#)